

LE MONDE OUVRIER



Établissements Schneider et Cie (Le Creusot) : photo de "l'Album 1881".

Le Creusot : groupe d'ouvriers photographiés devant un bâtiment de la grande forge à laminiers

Le développement des activités industrielles ou minières a donné naissance à une société caractérisée par de nouvelles catégories sociales. Ainsi la bourgeoisie d'affaires qui concentrent les pouvoirs économiques mais aussi politiques, et le prolétariat, main d'œuvre indispensable, nombreuse souvent issue de l'exode rural qui se concentre dans les villes industrielles qui naissent ou se développent à partir du début de l'industrialisation. Ce dossier est donc consacré donc à la classe ouvrière¹.

1 Un monde en pleine expansion : une approche statistique

La concentration de la population est liée directement au développement industriel.

11 Les effectifs des entreprises

Evolution du nombre des salariés des usines du Creusot			
Année	Effectifs	Année	Effectifs
1785 ²	1500 ³	1900	14000
1812 ⁴	230	1910	14000
1839	1850	1914	15000
1840	2000	1920	10000
1850	3250	1930	13500
1860	6000	1940	10500
1870	12500	1950	9500
1880	14000	1960	11250
1890	10000	1970	8750

¹ Pour travailler sur la classe patronale consulter le dossier « dynastie patronale et vie de château »

² La Fonderie royale

³ Le chiffre de 1500 inclus sans doute les mineurs et les ouvriers du chantier de construction de la fonderie royale qui n'est pas achevée à cette date.

⁴ Fermeture de la cristallerie

Effectifs des employés de la Société des Mines de Blanzly de 1913 à 1927

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Ouvriers du Nord-Pas-De-Calais				1256	1957	2732	2758	394	287	225	182	172	170		
Prisonniers de guerre				293	2130	2004	2654								
Ouvriers étrangers				183	130	116	113	776	1325	2135	2809	3375	3603	3922	3498
Ouvriers de la région				6216	7698	7698	7722	7364	7385	7116	6876	6694	6595	6899	7005
TOTAL	7708		7250	7948	12704	12590	13247	8534	8997	9476	9867	10241	10368	10821	10503

D'après Frédéric LAGRANGE, *La société des Mines de Blanzly en 1927*, collection « Mémoires de la Mine et des mineurs du bassin de Blanzly », Association la Mine et les Hommes, Blanzly

Effectifs des Houillères du Bassin de Blanzky (HBB) de 1946 à 1955

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Effectif au Fond	8181	8173	8139	7668	7181	6927	6635	6344	6041	5699
TOTAL	12316	12167	12021	11320	10836	10423	9861	9396	8964	8516

D'après Marcel SUTET, *Montceau-Les-Mines, essor d'une mine, naissance d'une ville*,

12 La progression de la population des villes

Evolution de la population du Creusot			
Année	Population	Année	Population
1794	1273	1921	38296
1806	1320	1926	32396
1836	2700	1936	29417
1846	6304	1946	24106
1851	8083	1954	28679
1856	13390	1959	31112
1861	16094	1962	33779
1866	19103	1968	34109
1872	22499	1976	33480
1881	28125	1982	32309
1896	32034	1990	29230
1906	33437	1999	26758
1911	35587	2015	21887

Evolution de la population de Montceau-Les-Mines

Année	Population	Année	Population
1834	315	1936	26907
1856	2302	1940	26700
1861	3337	1954	28208
1866	5677	1962	28662
1871	8287	1968	27412
1874	11011	1976	28304
1886	15235	1982	26549
1891	19499	1990	23000
1896	22271	2010	19372
1901	28779	2015	18772

L'implantation des centres industriels, Le Creusot ou Montceau, dans des lieux isolés a rendu nécessaire dès l'origine un apport de main d'œuvre « étrangère ». Celle-ci venant soit du territoire français soit de l'étranger

13 La population étrangère

131 Des origines à la Deuxième Guerre mondiale

Dénombrement du Creusot 1787

Région de naissance	Nombre de chefs de famille	% de la population totale
Saône et Loire	228	30.7
Alsace-Lorraine	91	12.2
Franche-Comté	32	4.3
Bourgogne	32	4.3
Bourbonnais-Berry-Nivernais	30	4.0
Champagne Ardennes	27	3.6
Auvergne-Marche-Limousin	22	3.0
Nord-Picardie	20	2.7
Autres	39	5.2
Etrangers	71	9.6
Indéterminés	152	20.4
TOTAL	744 (1389 habitants)	100

D'après Françoise MEUNIER-VONNE, *Les étrangers dans le bassin minier du Creusot-Montceau-Les-Mines aux XIXe et XXe siècles*, 1985, Ecole des Hautes études en sciences sociales, Paris 6^e (thèse de 3^e cycle)

Le dénombrement de 1787 au Creusot montre que dès le début de l'activité industrielle, la population locale ne représente que 30,7% de la population totale. En revanche, 9.6% de la population vient de l'étranger et 39.3% des autres régions françaises.

Tableau du nombre d'étrangers au Creusot de 1836 à 1940

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1940
Allemands			8	3	3	13	15	18	23	29	16	28	27	15	6	7		7	2	2	2
Alsaciens-lorrains								23	22												
Anglais	24		5	6	10	2	8	31	37	28	2	13	3	4	3	1	4	3		1	1
Autrichiens				8	5	3	1	1								1		2	1		
Belges			3	8	2	10	3	26	18	10	17	25	5	1	1	2	23	4	5	1	2
Bulgares														4	27	10	8	16	9	13	3
Danois																			3	1	
Espagnols									1	1	1		7	8	15	19	231	98	111	101	72
Grecs															1		77	79	60	40	21
Hollandais												1	1	1			1			3	1
Hongrois							4	5	5	7	5	3	2								
Italiens	9		7	20	38	52	178	152	487	900	206	111	55	42	56	54	112	97	96	78	122
Luxembourgeois							2	4	3	4											
Polonais				1	7	10	10	10	7	15	8	10	12	9	13		12	1109	2188	1443	1300
Portugais															2		34	123	96	35	27
Roumains													2				1		20	4	6
Russes															8	9	3	495	788	434	378
Savoyards				4	4	1															
Suisses			1	3	8	11	9	39	42	37	49	46	17	7	35	14	15	18	25	7	13
Tchécoslovaques																	25	111	91	52	43
Yougoslaves													1			18	6	1	27	13	17
EUROPE	33		24	53	77	102	230	409	645	1032	308	237	131	90	168	133	551	2163	3522	2229	2008

Arméniens																		190	76	90	85
Syriens																		1		1	
Turcs								1								9	13	79	32	18	4
MOYEN ORIENT								1								9	13	270	108	109	89
Algériens																	2	5	8	3	
Marocains																	1	13	24	7	6
Somaliens																	2				
Transvaaliens													2								
AFRIQUE													2				5	18	32	10	6
Chinois																	29	171	107	78	23
Japonais												2	3	2	2	1					
Javanais																1					
ASIE												2	3	2	2	31	171	107	78	23	
Argentins																			8	16	
Boliviens																2					
Chiliens													2								
Canadiens																					13
AMERIQUE													2			2			8	16	13
TOTAL	33		24	53	77	102	230	409	646	1032	305	237	133	95	172	146	600	2622	3777	2442	2139
	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1940

D'après Françoise MEUNIER-VONNE, *Les étrangers dans le bassin minier du Creusot-Montceau-Les-Mines aux XIXe et XXe siècles*, 1985, Ecole des Hautes études en sciences sociales, Paris 6° (thèse de 3^e cycle)

Tableau du nombre d'étrangers à Montceau-Les-Mines de 1856 à 1936

	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1940
Albanais															1	2	4
Allemands				2	1	11	8	3	3	7	5	2	8	36	16	22	14
Alsaciens-lorrains				3	2												
Anglais				1	1	1	2			1	1						5
Autrichiens					2		12					7	147	22	14	9	8
Belges			3	15	20	6	14	36	9	5	8	2	19	13	17	3	4
Espagnols		1								4	6		67	93	57	68	57
Grecs													13	38	36	22	11
Hongrois															9	2	2
Italiens	10	8	12	15	11	35	44	28	15	10	14	1	249	1051	857	695	734
Luxembourgeois						1	1	1	1	1							
Norvégiens												1					
Polonais	1	2	1	2	2	1	1						956	3244	4664	4140	5822
Portugais													1	48	35	35	19
Roumains														6	3	2	1
Russes													5	218	31	42	39
Suisses				3	4		3	10	12	16	25	6	20	46	30	24	19
Tchécoslovaques													5	26	27	19	29
Yougoslaves														17	65	25	
EUROPE	11	11	16	41	43	55	85	78	40	44	59	19	1357	4668	5862	5110	6768
Arméniens														2			37
Turcs															4		
MOYEN ORIENT														2	4		37

Algériens														7				
Marocains														12	14	2	3	106
AFRIQUE														19	14	2	3	106
Indiens														15				
ASIE														15				
Américains														2				
Brésiliens																1		1
AMERIQUE														2	1			1
Divers																		5
TOTAL	11	11	16	41	43	55	85	78	40	44	59	19	1394	4686	5869	5113	6917	
	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1940	

D'après Françoise MEUNIER-VONNE, *Les étrangers dans le bassin minier du Creusot-Montceau-Les-Mines aux XIXe et XXe siècles*, 1985, Ecole des Hautes études en sciences sociales, Paris 6° (thèse de 3^e cycle)

On repère deux périodes bien distinctes, séparées par la Première Guerre mondiale, dans l'installation de la population étrangère des centres industriels. Des origines à 1914, l'apport de population extérieure reste limité et ne touche pratiquement que le Creusot. Après 1914, les arrivées sont beaucoup plus nombreuses et concernent davantage Montceau-Les-Mines.

Au Creusot, la croissance est régulière mais modeste de 1836 à 1881, elle est plus irrégulière de 1881 à 1921. A partir de 1921 la croissance est fulgurante.

La période 1881-1921 est marquée par des périodes de récession : 1866-1872 (difficultés liées à la guerre de 1870 et à la Commune), 1881-1886 (en 1881-1882 des grèves entraînent de nombreux renvois) et 1896-1901 (une période de troubles dominée par les grandes grèves de 1899-1901).

A Montceau-Les-Mines, les étrangers sont présents dès le milieu du XIX^e siècle mais jusqu'en 1914 ils représentent moins de 1% de la population totale. Après la guerre les installations sont plus massives, ainsi en 1940, 25.9% de la population montcellienne est d'origine étrangère (8% au Creusot à la même date).

Les origines des travailleurs diffèrent également d'un site à l'autre et d'une période à l'autre. Au Creusot, l'immigration au XIX^e siècle est à 100% européenne. En 1836, à l'installation des Schneider, sur les 33 étrangers recensés, 24, soit 72%, sont des Anglais. Ces Anglais représentent une main d'œuvre hautement qualifiée venue s'installer au Creusot au moment de la mise en place de la Fonderie royale puis plus tard de Manby et Wilson¹. L'utilisation de techniques nouvelles ignorées par les Français a entraîné le recours à une main d'œuvre ayant la maîtrise de ces nouveautés. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle la main d'œuvre reste européenne mais les Italiens, main d'œuvre venant d'un pays peu industrialisé, sont les plus nombreux, plus de 87% de la population étrangère en 1881. Le reste de la population étrangère, à cette date, vient de Suisse, Belgique, Allemagne ou Angleterre. L'apport de population étrangère est une immigration de voisinage.

A noter dans les années 1870, l'arrivée d'Alsaciens-Lorrains à mettre en relation avec la perte de ces territoires. Pendant la période de régression de la population étrangère qui caractérise la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Européens restent les plus nombreux, les italiens occupant toujours la première place. Cependant l'immigration se diversifie et l'aire de recrutement s'élargit tout en demeurant européenne, des Hongrois, des Bulgares, des Russes s'installent au Creusot.

Pendant la première Guerre mondiale² le recrutement s'organise car la mobilisation a provoqué un déficit de main d'œuvre. Dès 1915 le gouvernement met en place un « Service des travailleurs coloniaux » (il dépend du ministère de la guerre) qui organise en France l'arrivée de contingents nord-africains, indochinois et malgaches. A partir de 1916, le Service

¹ De 1826 à 1833 le site industriel du Creusot a appartenu à deux chefs d'entreprise anglais Manby et Wilson

² Pour la période de la Première Guerre mondiale se reporter au dossier des archives départementales de Saône et Loire réalisé par Michèle Badia et Françoise Bouchet, *Le Creusot, 1914-1918, une ville dans la guerre*, www.archives71.fr/article.php?larub=218&titre=la-mobilisation-de-la-main-d-oeuvre

des travailleurs coloniaux recrute des ouvriers en Chine. Mais l'installation de ces ouvriers dans la région, après le conflit, reste rare.

Entre les deux-guerres la situation est très différente. La population creusotine stagne ou diminue, donc l'appel à la population étrangère augmente. Les effectifs sont plus élevés et l'éventail des nationalités concernées s'enrichit. Les Européens sont toujours le groupe le plus important (plus de 90% des effectifs) mais les origines des Européens ont beaucoup changé. Les pays méditerranéens (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) ne représentent plus que 18% (1926) à 12% (1940) de la population européenne étrangère. Les populations européennes les plus nombreuses sont les Slaves (Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Roumanie) de 79% (1926) à 87% (1940) de l'immigration européenne. Le groupe dominant est celui des Polonais (51% en 1926, 65% en 1940 des Européens) qui arrivent massivement après 1921. On peut aussi noter la présence de nombreux Russes (19% des Européens) dont l'immigration est tout autant politique qu'économique.

Enfin, l'aire de recrutement des populations étrangères s'étend à d'autres continents mais de façon limitée. Les plus nombreux viennent du Moyen-Orient, ce sont des Turcs et surtout des Arméniens après la fin de l'indépendance de l'Arménie en 1921. Des migrants chinois continuent d'arriver après la guerre mais leur nombre diminue rapidement. Enfin quelques arrivées d'Afrique du nord, surtout des Marocains mais qui restent inférieures à 1% de la population étrangère totale.

A Montceau-les-Mines la question de la main d'œuvre étrangère ne prend de l'importance qu'à partir de la Première Guerre mondiale, jusqu'en 1911 elle représente moins de 1% de la population totale et elle est exclusivement européenne (Italiens et Belges pour l'essentiel). Comme pour Le Creusot, le service des travailleurs coloniaux organise le recrutement de la main d'œuvre pour remplacer la main d'œuvre mobilisée. Dès 1915 des Marocains, Algériens et Tunisiens viennent travailler mais après le conflit l'installation de ces populations dans le Bassin minier est rare. La Compagnie des Mines cherche une main d'œuvre plus appropriée au travail demandé.

Après la guerre la main d'œuvre étrangère devient beaucoup plus nombreuse, de 1% elle passe à 25% et plus de la population totale. Au moment où la population montcellienne stagne voire diminue, la population étrangère augmente.

Cette population est presque exclusivement d'origine européenne, tendance qui se renforce entre les deux guerres (en 1921 : 97.4%, en 1940 : 98%). Les nationalités extra-européennes sont très rares à Montceau-Les-Mines.

Durant dans l'entre-deux-guerres deux nationalités dominant, les Italiens et surtout les Polonais. Les Italiens déjà présents avant la guerre atteignent leur plus gros effectif en 1926, ils représentent alors 22.4% des migrants. Par la suite leur nombre diminue, en 1940 le pourcentage de la population italienne dans la population totale n'est plus que de 10.8%. Les Polonais sont le groupe le plus nombreux, ils arrivent dès la fin de la guerre pour compenser les besoins d'effectifs liés au conflit mais aussi à la mise en œuvre de la journée de 8 heures¹.

¹ Loi d'avril 1919

Les effectifs augmentent jusqu'à la guerre de 70.4% de la population européenne étrangère en 1921 à 86% en 1940. A cette date 84% de la population étrangère et presque 22% de la population montcellienne sont polonaises. En 1940 arrivent également 106 ouvriers marocains (1.5% de la main d'œuvre étrangère).

Le recrutement de ces populations s'explique par des raisons à la fois économiques et politiques.

L'immigration économique est toujours présente mais elle prend deux aspects. Avant 1914, elle est inorganisée. Les populations ne sont pas sélectionnées par des organismes officiels donc elles s'installent où elles veulent. Avec la guerre sont mis en place des services spécialisés (organismes d'Etat) qui contrôlent l'entrée et l'installation des travailleurs. Après la guerre, l'immigration reste contrôlée elle est assurée par les services gouvernementaux mis en place pendant la guerre et qui poursuivent leurs activités et des associations privées essentiellement patronales. Ces organismes assurent souvent le recrutement, les itinéraires et les lieux d'installation.

L'immigration politique existe depuis la Révolution et surtout 1830. Les causes en sont les guerres et leurs conséquences (annexion, déplacement des frontières, massacres des populations...), les persécutions ethniques ou religieuses et entre les deux guerres l'installation de gouvernements totalitaires. Le territoire français attire les réfugiés par sa proximité qui rend le retour possible, par sa réputation de terre d'asile et par sa richesse économique et son niveau de vie. Au XIX^e siècle les réfugiés politiques sont peu nombreux, les Polonais s'installent au Creusot et à Montceau chassés de leur pays par l'occupation étrangère et la répression, les Italiens arrivent surtout avant 1860 poussés par l'échec des tentatives d'unification et l'occupation autrichienne. Après-guerre les réfugiés sont beaucoup plus nombreux. Dans l'immédiat après-guerre ceux sont surtout des Russes (Révolution de 1917), des Arméniens (génocide de 1915 et surtout après l'échec de la création d'un Etat arménien indépendant en 1921) et des Grecs (territoires occupés par les Turcs). Entre les deux-guerres le rythme s'intensifie avec les réfugiés qui fuient les régimes totalitaires nazis et fascistes. Ainsi les Italiens arrivent après 1922 et surtout 1924-1925 (affaire Matteoti et lois fascistes), puis un regain de migrations est constaté après 1935-1936 (guerre d'Ethiopie et d'Espagne). Ces migrations sont essentiellement clandestines car le gouvernement italien réprime ces mouvements. De même à partir de 1933 arrivent des Allemands et des Autrichiens qui ne sont pas toujours bien accueillis en raison de la crise économique. Enfin présence d'Espagnols au sein des réfugiés politiques qui arrivent surtout de 1936 à 1939.

132 Après le Deuxième Guerre mondiale

De la fin de la guerre jusqu'aux années 1970 une nouvelle vague d'immigration plus forte que dans les années 1920, touche la région et l'ensemble du territoire. Le besoin de main d'œuvre est lié à la Reconstruction.

La croissance industrielle dans le secteur de la métallurgie entraîne un appel à de la main d'œuvre masculine et souvent peu qualifiée. Par exemple à la SFAC¹ en 1967, sur les 9000 salariés on compte 1200 étrangers (soit plus de 13% des effectifs).

En revanche dans le secteur minier l'embauche d'ouvriers étrangers est moins importante que dans l'entre-deux-guerres (en 1961 la main d'œuvre étrangère ne représente plus que 11% de la population totale de Montceau-les-Mines).

A partir de 1975, les flux se tarissent. En Saône et Loire la population étrangère diminue de 40%. Le ralentissement économique pousse les entreprises à se séparer d'une main d'œuvre peu qualifiée, laquelle est remplacée par l'automatisation des entreprises. Ce ralentissement est renforcé par les mesures gouvernementales qui en 1973-1974, suspendent l'entrée des travailleurs étrangers (en France mais aussi en Algérie où l'arrêt de l'émigration est décidé par le gouvernement) et en 1976 mettent en place des aides financières pour faciliter le retour des travailleurs dans leurs pays d'origine. Ce qui contribue également à faire disparaître des statistiques les travailleurs « étrangers », ce sont les nombreuses naturalisations. En effet, à partir des années 1960, le nombre d'acquisition de la nationalité française est en hausse. Cela touche d'abord les Polonais, Italiens et Espagnols puis cela gagne tous les groupes. Après 1975 les raisons des mouvements migratoires ne sont plus prioritairement économiques, il s'agit d'immigration familiale, de réfugiés politiques ou d'étudiants.

Après la guerre les provenances migratoires ont également changé. Dans l'immédiat après-guerre, les travailleurs venant d'Europe du Sud (Italiens, Espagnols puis Portugais) sont en hausse, mais par la suite les flux viennent plutôt du Maghreb, Algériens surtout puis Marocains, Tunisiens en petits nombres.

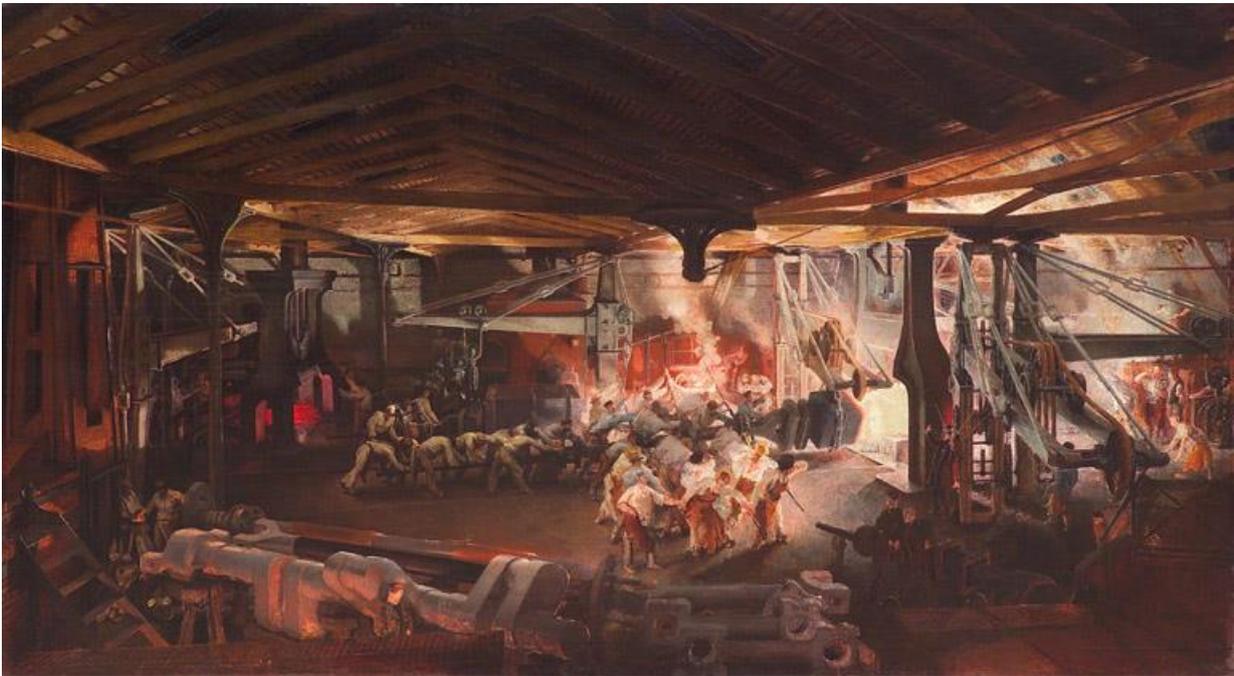
Les flux venant d'Italie et d'Espagne sont dans la continuité de la période précédente, en revanche l'énorme vague de migrants portugais de 1960 à 1973 est provoquée par la misère et la dictature de Salazar. En ce qui concerne les Polonais, dont les arrivées au Creusot et surtout à Montceau ont été massives entre les deux guerres, les effectifs ne font que diminuer après la guerre. Cela s'explique par la fin des migrations, on assiste même à des retours vers la Pologne mais aussi par le grand nombre de naturalisations.

De 1962 au début des années 1980 de nombreux migrants en provenance d'Algérie viennent s'installer en Saône et Loire (1610 en 1962, 5360 en 1982). Les Marocains et les Tunisiens apparaissent plus tardivement et s'installent peu dans le bassin minier. On trouve également quelques groupes minoritaires, les Turcs qui arrivent entre 1970 et 1990, les Russes qui disparaissent progressivement (sont encore 640 au Creusot en 1946 mais ne sont plus que 270 en 1962), les Asiatiques (quelques rares réfugiés Laotiens, Cambodgiens et Vietnamiens dans les années 1970) et enfin quelques travailleurs venant d'Afrique noire mais très peu nombreux.

¹ SFAC : société des forges et ateliers du Creusot, raison sociale de de l'entreprise au Creusot de 1949 à 1970.

2 Les conditions de travail

21 Les hommes au travail



François BONHOMMÉ : "Forgeage au marteau-pilon dans les ateliers d'Indret" - vue d'ensemble Huile sur toile, 125 x 220 cm



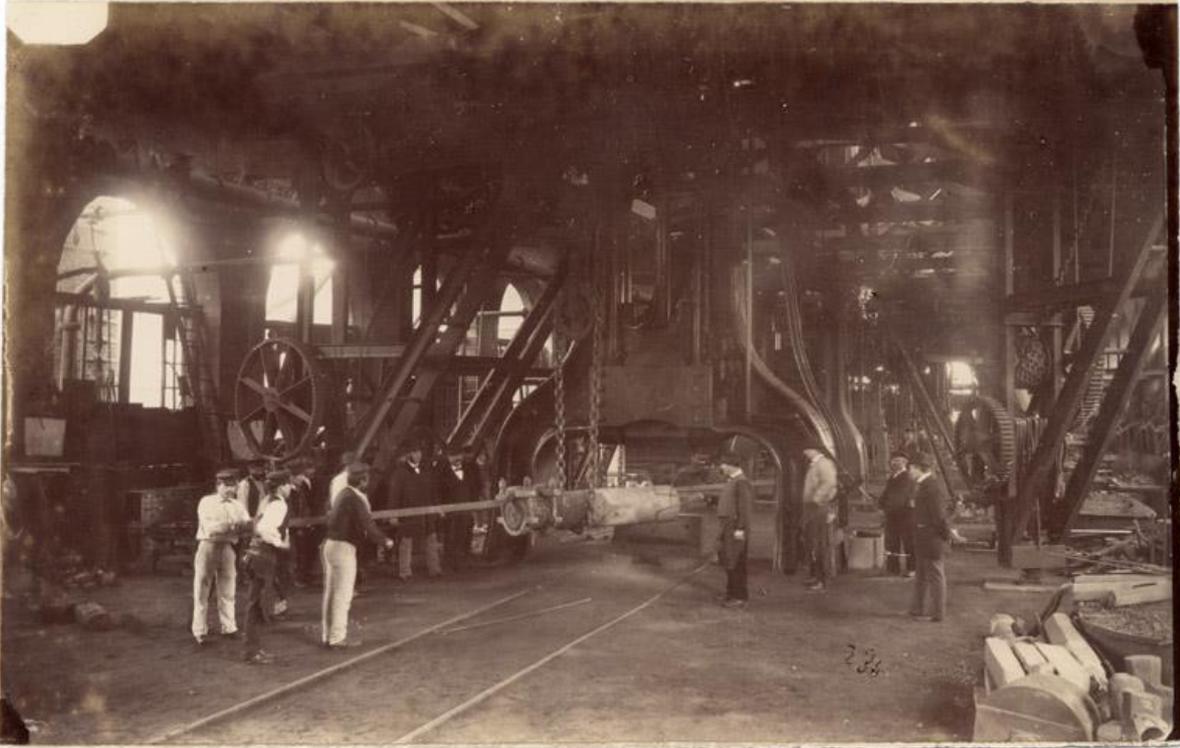
François BONHOMMÉ : "Forgeage au marteau-pilon dans les ateliers d'Indret" – détail Huile sur toile, 125 x 220 cm



François BONHOMMÉ : "Forgeage au marteau-pilon dans les ateliers d'Indret" – détail Huile sur toile, 125 x 220 cm



Joseph-Fortuné LAYRAUD, "Le Marteau-pilon, Forges et aciérie de Saint-Chamond : sortie d'une pièce de marine" – Vue d'ensemble Huile sur toile, 151 x 254 cm



Lallement, Charles, photographe

Établissements Schneider et Cie (Le Creusot) : photo de "l'Album 1881".

Vue d'intérieur d'un atelier de marteaux-pilons à la Forge : forgeage d'une pièce au petit pilon [Plaine des Riaux : info AFB]



Établissements Schneider et Cie (Le Creusot) : photo de "l'Album 1881".

Intérieur d'un atelier de Grosse Forge : la halle du marteau-pilon de 100 tonnes Collection Ecomusée (Album Schneider 1881)



Le Creusot, Plaine des Riaux : les fours à coke.
Vers 1900
Photographie - Positif d'après plaque de verre
Collection Écomusée



Le Creusot, Château de la Verrerie (Musée de l'Homme et de l'Industrie) L'Usine miniature, maquette animée des ateliers du Creusot, fabriquée par Joseph Beuchot entre 1890-1910. Détail : ouvrier au four à réchauffer - repère 22 sur la maquette



Établissements Schneider et Cie (Le Creusot) : photo de "l'Album 1881".
Ateliers de construction : intérieur d'un atelier d'ajustage



Établissements Schneider et Cie (Le Creusot) : photo de "l'Album 1881".
Intérieur d'un atelier de la Forge à laminiers : les laminiers à barres dans la halle centrale - à gauche, la machine motrice

1858 : L'usine du Creusot vue par Sully Prudhomme* : « La damnée »

La forge fait son bruit, plein de spectres noirs ;
Le pilon monstrueux, la scie âpre et stridente,
L'indolente cisaille atrocement mordante,
Les lèvres sans merci des fougueux laminoirs.

Tout hurle, et dans cet antre où les jours sont des soirs,
Et les nuits des midis d'une rougeur ardente,
On croit voir se lever la figure de Dante,
Qui passe interrogeant l'éternel désespoir.

C'est l'enfer de la Force obéissante et triste.
« Quel ennui toujours me pousse ou me résiste ?
Dit-elle. N'ai-je point débrouillé le chaos ?... »

Mais l'homme devinant ce qu'elle peut encore,
Plus hardi qu'elle est riche en secrets qu'elle ignore,
Recule à l'infini l'heure de son repos.

René François Armand dit Sully Prudhomme, « *Les Epreuves* », 1858.

Cité dans Luc Hopneau, *Le Creusot, hier et aujourd'hui*, Le Creusot Rotary-club, 1982

*Sully Prudhomme a été employé à la direction des usines.

1884 : L'usine du Creusot vu par Guy de Maupassant

[...] Entrons dans l'usine de MM. Schneider.

Quelle féerie ! C'est le royaume du fer où règne sa majesté le feu !

Du feu ! On en voit partout. Les immenses bâtiments s'alignent à perte de vue, hauts comme des montagnes et pleins jusqu'au faite de machines qui tournent, tombent, remontent, se croisent, s'agitent, ronflent, sifflent, grincent, crient. Et toutes travaillent du feu.

Ici des brasiers, là des jets de flamme, plus loin des blocs de fer ardent, viennent, sortent des fours, entrent dans les engrenages, en ressortent y rentrent cent fois, changent de forme, toujours rouges. Les machines voraces mangent ce feu, ce fer éclatent, le broient, le coupent, le scient, l'aplatissent, le filent, le tordent, en font des locomotives, des navires, de canons, mille choses diverses, fines comme des ciselures d'artistes monstrueuses, comme des œuvres de géants, et compliquées, délicates, brutales, puissantes. [...]

Et toujours un coup formidable et régulier dominant le tumulte des roues, des chaudières, des enclumes, des mécaniques de toutes sortes, fait trembler le sol. C'est le gros pilon du Creusot qui travaille.

Il est au bout d'un immense bâtiment qui en contient dix ou douze autres. Tous s'abattent de moment en moment sur un bloc incandescent qui lance une pluie d'étincelles et s'aplatit peu à peu, se roule, prend une forme courbe ou droite ou plate, selon la volonté des hommes.

Lui, le gros, il pèse cent mille kilos, et tombe comme tomberait une montagne, sur un morceau d'acier rouge plus énorme encore que lui. A chaque choc un ouragan de feu jaillit de tous les côtés, et l'on voit diminuer d'épaisseur la masse qui travaille le monstre. Il monte et redescend sans cesse, avec une facilité gracieuse, mû par un homme qui appuie doucement sur un frêle levier ; et il fait penser à des animaux effroyables, domptés jadis par des enfants, à ce que disent les contes. »

Guy de Maupassant, extrait de « *Au soleil* », recueil de chronique de voyages, publiées en 1884. Réédition Pocket, 1998, pages 156-160.

« Article 1 – Tout ouvrier occupé dans les ateliers de construction sont soumis au Règlement général de l'usine ainsi qu'au présent règlement des ateliers.

Article 2 – La durée de la journée de travail sera fixée suivant les besoins des travaux par la direction de l'établissement, sans pouvoir toutefois dépasser 12 heures de travail effectif.

Article 3 – Le montant du salaire est réglé à tant par heure suivant la force de l'ouvrier, dans la partie où il est occupé.

Article 4 – Tout ouvrier, en entrant dans l'établissement, doit déposer son livret ou ses papiers, qui seront immédiatement enregistrés.

Article 5 – Après la rentrée, aucun ouvrier ne doit s'éloigner de son travail.

Article 6 – Les machines-outils devront être tenues constamment en parfait état de propreté par les ouvriers chargés de leur conduite.

[...]

Article 8 – Il est défendu :

- De fumer pendant les heures de travail
- De faire entrer dans les ateliers aucune liqueur spiritueuse, sans permission expresse ;
- D'y lire des imprimés, journaux et autres écrits, et d'y former des groupes.

Article 9 – Aucun étranger ne peut entrer dans les ateliers.

Extrait du règlement de 1848 établi par le Creusot, le 22 septembre 1848, Schneider & Cie.

A partir d'un ensemble de documents : tableaux¹, maquette de l'usine miniature², photographies ou textes, il est possible de cerner les conditions humaines de travail des ouvriers métallurgistes.

Les documents permettent de comprendre à quel point le machinisme n'exclut pas la main d'œuvre. Les hommes sont très nombreux à la manœuvre des outils et des productions, et l'énergie humaine est indispensable au déroulement des opérations industrielles.

¹ Les toiles de François Bonhommé : *Coulée de fonte* (1864), *Forgeage au marteau-pilon dans l'atelier d'Indret* (1865) et la toile de Joseph Layraud : *Forges des aciéries de Saint-Chamond : sortie d'une pièce de marine* (1889) permettent d'aborder, entre autres thèmes, celui des conditions de travail. Ces œuvres ont été conçues dès l'origine comme des œuvres documentaires.

² Maquette animée des usines du Creusot réalisée entre 1890 et 1910 par Joseph Beuchot, un mécanicien de Franche-Comté. Cette maquette n'a pas de souci d'exactitude mais elle permet de voir les machines et les hommes au travail.

La pénibilité du travail industriel est ici éloquente, la chaleur est nettement perceptible, l'énergie physique déployée pour la manœuvre du métal transparaît avec une grande évidence et il ne reste plus qu'à imaginer le bruit accompagnant le martèlement des machines.

Les règlements stricts limitent la liberté des ouvriers, cependant certains détails de la maquette animée montrent que les métallurgistes pouvaient s'en accommoder.



Le Creusot, industrie minière : des ouvriers fonçeurs prêts à descendre au fond. Vers 1855 (?)



Montceau-les-Mines : mineurs équipés de lampes Marsaut (1882)

La mine vue par Guy de Maupassant

« [...] Voici un vrai troupeau de femmes occupées à trier le charbon. Elles ont l'air de négresses dont la peau, par place, serait marbrée de tâches pâles ; elles regardent avec des yeux luisants, effrontés. Quelques-unes, dit-on, sont jolies. Comment le deviner sous ce masque noir.

« [...] On nous prête des caoutchoucs ; on nous donne, chacun, une petite lampe entourée d'une boîte métallique. Nous nous serrons dans la grande chambre mobile¹ qui va s'enfoncer dans le puits noir. L'ingénieur crie « en route ! » une sonnerie indique que nous allons à quatre cents mètres. La machine remue. Nous descendons.

« C'est la nuit, la nuit froide et humide. Une pluie abondante tombe des parois du puits sur notre étrange véhicule, tombe sur notre tête, coule sur nos épaules. Parfois un courant d'air nous fouette le visage quand nous passons devant une galerie. On a peine à se tenir debout, tant on est secoué dans cette machine. Mais des voix lointaines, comme dans un rêve, sortent du fond de la terre. On parle, en bas, là-bas, sous nous. Nous arrivons, la descente a duré cinq minutes.

« Les galeries n'ont que peu d'hommes. Les ouvriers vont au travail à quatre heures du matin et remontent au jour à une heure de l'après-midi. J'aimerais mieux cela que les fournaises du Creusot.

« On ne voit rien que des mares d'eau, dans un étroit souterrain. L'eau ruisselle des murs, coule en des ruisseaux rapides, jaillit entre les pierres.

« Un autre bruit nous étonne : ce bruit continu et sourd des machines à vapeur. C'est une machine, en effet, qui boit cette eau et la jette dehors, à quatre cents mètres au-dessus de nous². Et voici, toujours dans l'ombre, un vaste bassin où puise cette pompe, où s'accumulent tous les écoulements de la mine.

« Les yeux enfin, s'accoutument à l'ombre. Nous marchons serrés derrière l'ingénieur ; car, si on se perdait dans les galeries, comment et quand pourrait-on sortir ?

« [...] Voici enfin les chantiers. Deux murailles noires et luisantes, à droite, à gauche, des trous s'enfoncent dedans. De fortes perches retiennent le charbon sur nos têtes, tout un échafaudage compliqué³ qu'il faut changer chaque fois qu'on attaque une couche nouvelle.

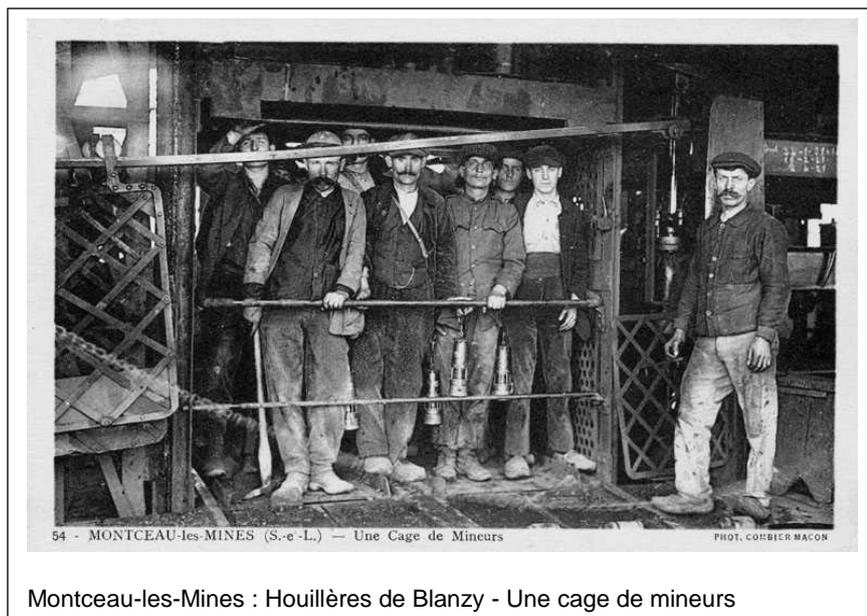
« Le voilà donc ce ténébreux domaine des mineurs [...] »

Guy de MAUPASSANT, Le gaulois, 19 novembre 1883

1 Cages d'extraction : dans les puits servaient à la descente et la remonte des hommes, des matériels, du minerai extrait et des terres et schistes provenant du creusement des galeries.

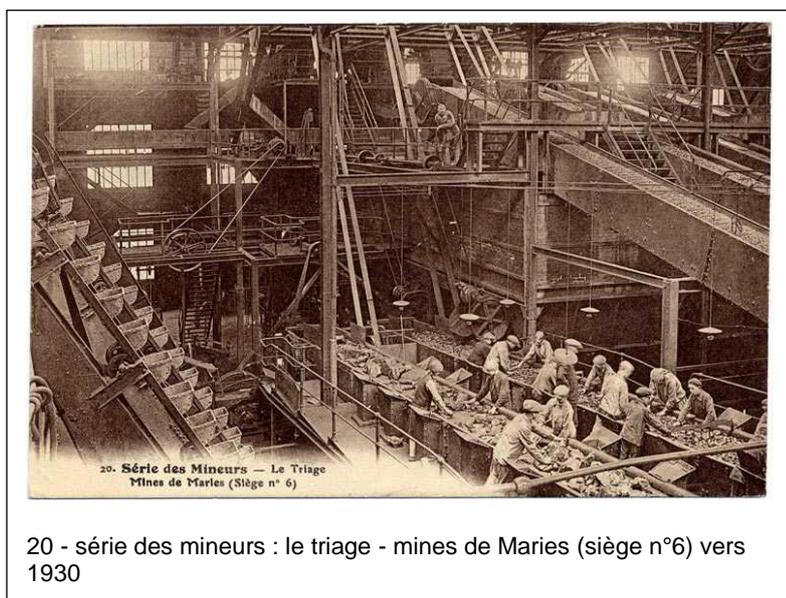
2 Puits d'exhaure : sert à l'évacuation des eaux d'infiltration hors de la mine par pompage.

3 Soutènement : coffrage solide en bois destiné à maintenir la paroi des galeries et à éviter les éboulements





141 - Saint-Étienne (Loire) - Industrie, commerce, exploitations locales, mineurs au travail, abattage du charbon" Carte postale



20 - série des mineurs : le triage - mines de Marles (siège n°6) vers 1930

Dans les mines les conditions sont également difficiles. La journée de travail est longue, aussi bien « au jour », c'est-à-dire en surface, qu'« au fond ». Elle est en moyenne de douze heures. Mais « au fond » l'organisation du travail est variable selon les Postes occupés. Les activités considérées comme annexes (boiseurs, cantonniers...) peuvent donner lieu à des redoublées de poste soit seize heures de travail. Les « hommes du charbon » restent de huit à dix heures au fond.

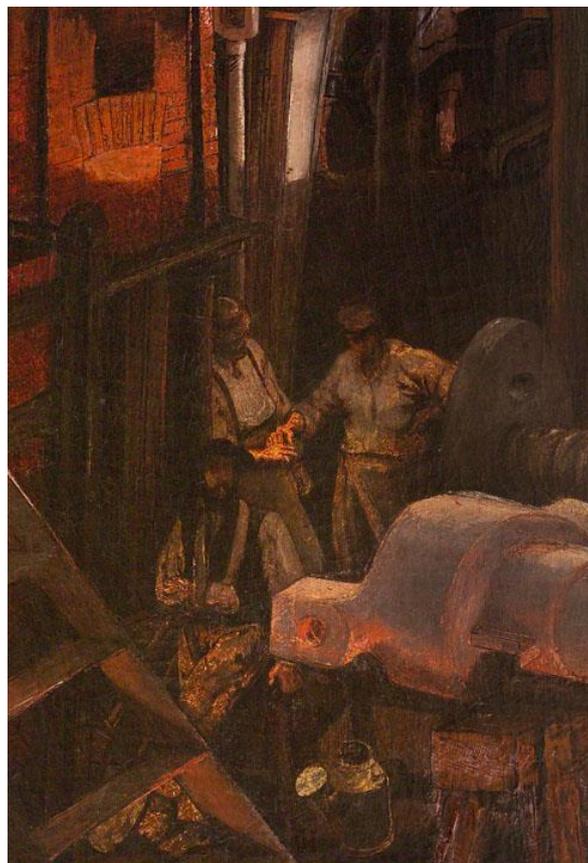
Outre la durée, les conditions de travail sont dures, dans la zone de taille la température est élevée, c'est la raison pour laquelle les mineurs sont souvent représentés torse nus, l'espace est réduit donc les mineurs restent longtemps pliés, la lumière est limitée à celle de la lampe d'où les risques d'affaiblissement de l'acuité visuelle en lumière naturelle, la poussière est intense, surtout pour les « hommes du rocher » (les hommes chargés de dégager les

couches stériles pour atteindre le charbon) pour qui les menaces de silicose sont les plus importantes.

Le travail « au fond » est globalement réservé aux hommes. Les enfants ne sont pas employés par la Compagnie avant treize ou quatorze ans, ils sont employés pour des travaux peu spécialisés au fond de la mine (conducteurs de chevaux, chargeurs...) ou au jour (cribleur, trieur...). Ils ne deviennent mineurs qu'après de nombreuses années de service dans les mines. La durée du travail est la même que pour les adultes.

De même, les femmes sont également employées par la Compagnie, principalement les veuves et les jeunes filles depuis l'âge de treize ans jusqu'à leur mariage, mais jamais à l'intérieur de la mine. Elles travaillent sur les puits ou les ports de la Compagnie au tri ou au crible du charbon. Elles ne représentent que 30 à 35% des effectifs de jour, aussi beaucoup travaillent en dehors de la mine. La présence de cette main d'œuvre féminine disponible a suscité le développement d'activités textiles.

22 Risques : accidents, catastrophes....



François BONHOMMÉ : "Forgeage au marteau-pilon dans les ateliers d'Indret" – détail Huile sur toile, 125 x 220 cm

Les documents montrent également les dangers du travail, en particulier sur la toile représentant « le forgeage au marteau-pilon à Indret », dans l'angle inférieur gauche, on voit

deux hommes blessés : l'un a un bras en écharpe, le second montre une main apparemment endolorie à un autre homme (peut-être un médecin ?)

Le danger est aussi considérable dans le monde de la mine qui recèle de nombreux risques. Les accidents sont réguliers mais ce sont surtout les catastrophes qui endeuillent la communauté des mineurs. Ces phénomènes sont liés aux risques d'éboulement, d'inondations ou d'incendies, mais la pire des craintes pour le mineur est celle du grisou. Le grisou est un gaz qui stagne dans les galeries et qui, accumulé en poche, provoque des explosions meurtrières comme en témoigne le texte d'Henri Besseige :

« J'ai entendu bien souvent parler de ce grisou sournois qui dort au fond des galeries ! Le voilà donc qui s'éveille, sauvagement. Un éclair, et je vois les monstrueuses fleurs rouge-feu qui s'épanouissent soudain dans le noir. Tout craque comme si la terre s'ouvrait. Un tonnerre roule, à trois cents mètres de profondeur, dont les échos ne seront pas perçus au jour. On connaîtra seulement par la fumée sortant des cheminées de ventilation, que la mine brûle. Sauve qui peut ! C'est la course à tâtons, toutes lampes éteintes par le grand souffle jusqu'au puits de remontée. Les signaux de détresse...la cage...l'élan muet vers la lumière...les poumons, qui boivent l'air glacé, l'air pur... ! Ivresse de vivre ! Mais ceux qui sont restés étendus, asphyxiés, et dont les pauvres corps martyrisés flambent comme des torches... ! »

H. BESSEIGE, *Au pays noir, récits du vieux Montceau*, imp, la Haute Loire, Le Puy, 1952

Ces catastrophes sont des tragédies humaines pour les familles qui, au-delà de la perte affective, doivent faire face à la disparition de leur moyen de subsistance. Pour la Compagnie les conséquences sont aussi dramatiques. Ces ponctions humaines aggravent la pénurie de main d'œuvre et sur le plan matériel la Compagnie doit gérer la destruction d'une partie du site minier pour un temps assez long ce qui entraîne la baisse de la production.

Les catastrophes minières à Montceau-Les-Mines :

Année	Puits	Victimes
1847	Ravez	6
1851	Cinq-Sous	6
1853	Ravez	10
1853	Cinq-Sous	13
1855	Ravez	29
1867	Cinq-Sous	89
1871	Ravez	1
1872	Sainte-Eugénie ¹	39
1895	Sainte-Eugénie	28
1897	Sainte-Eugénie	4
1939	Darcy	16
1943	De la Centrale	10
1958	Plichon	20

¹ Ancien puits cinq-sous

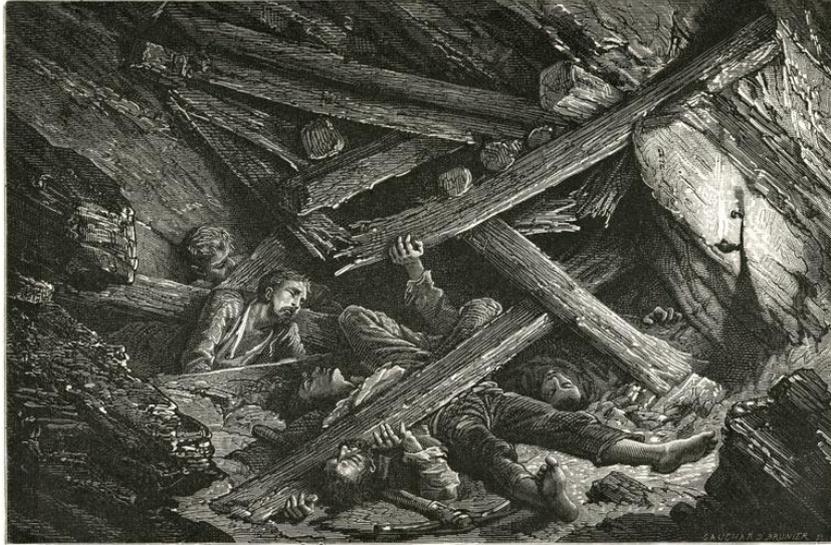
La fréquence des catastrophes est irrégulière mais on peut dégager deux périodes, jusqu'en 1867 la multiplication des coups de grisou et les méthodes d'extraction dangereuses entraînent une mortalité élevée. En revanche après 1868 les conditions de sécurité s'améliorent, en particulier les lampes, et le nombre de victimes régressent.



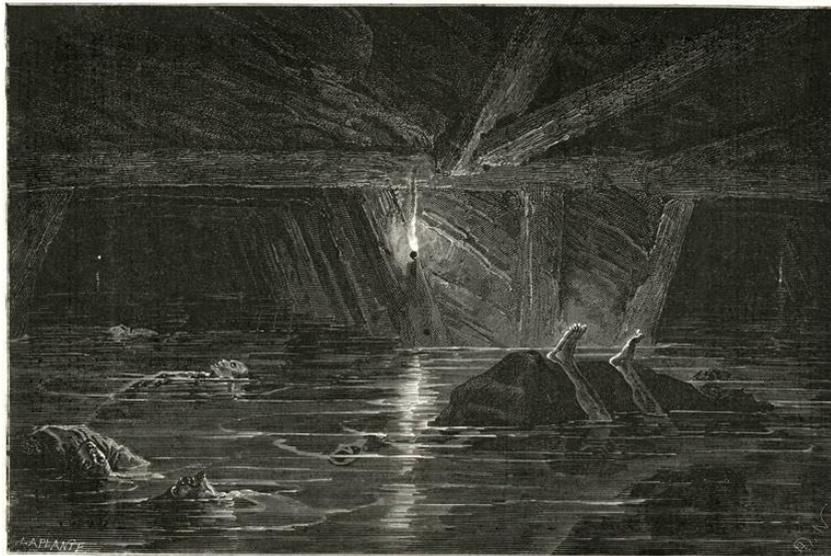
“Les accidents : le coup de mine ” Dessin extrait de La vie souterraine ou les mines et les mineurs de Louis Simonin, figure 65, page 161.



“Les accidents : l'explosion du grisou” Dessin extrait de La vie souterraine ou les mines et les mineurs de Louis Simonin, figure 67, page 173.



“Les accidents : l'éboulement”
Dessin extrait de La vie souterraine ou les mines et les mineurs de Louis Simonin, figure 84, page 203.



“Les accidents : l'inondation” Dessin extrait de La vie souterraine ou les mines et les mineurs de Louis Simonin, figure 85, page 207.

3 Les conditions de vie

31 Conditions matérielles : salaires,

« Les salaires au Creusot, sont d'ailleurs élevés, grâce au système adopté qui accroît le gain de chaque ouvrier proportionnellement à la tâche accomplie. Au prix minimum de la journée, s'ajoute le bénéfice de l'entreprise. C'est une véritable participation. Toute

économie de temps et d'argent due aux ouvriers sur le prix de revient prévu par la direction leur est allouée. [...]

« Le puddleur, soumis au formidable labeur du brassage des métaux en fusion doit être payé plus que le manœuvre, l'ouvrier qui surveille simplement la marche d'une machine ne saurait demander un traitement égal à celui du mécanicien qui forge des organes délicats. D'après les chiffres fournis aux journaux par l'administration du Creusot, pendant la dernière grève, les ouvriers les moins payés, les manœuvres auxquels on ne demande pas de connaissances spéciales, gagne en moyenne 3.75 F par jour. Dès que la tâche exige un peu d'intelligence et de soin, le taux s'élève. Ainsi les manœuvres qui chargent et déchargent les wagons, qui doivent arrimer les produits avec soin pour faire tenir le plus d'objets possible avec le moins de risques de dégradation, parviennent à 5.30 F. Dans les ateliers de construction où l'ouvrier n'a qu'à surveiller des machines automatiques, le salaire varie de 4 à 7 F ; les ouvriers de l'artillerie et de l'électricité, auxquels on demande déjà plus, ont de 7 à 8 F ; les puddleurs ont de 7 à 9 F. A la forge, où l'on demande à la fois de la force et de l'habileté, il n'est pas rare de voir la journée atteindre de 12 à 15 F. Le taux pour toutes ces catégories est naturellement plus élevé lorsqu'il y a travail de nuit.

« Mais là ne se borne pas le gain des ouvriers. Il faut ajouter au revenu de la journée, les versements de l'usine aux nombreuses œuvres d'assistance : caisse nationale des retraites, rentes élevant la retraite au minimum de 365 F, secours, service médical, allocations aux malades, aux blessés, aux réservistes, aux territoriaux, aux pères de famille ayant plus de cinq enfants au-dessous de quinze ans, perte sur le revenu de maisons louées au-dessous de leur valeur aux ouvriers, chauffage, café pendant les chaleurs, participation dans les budgets à l'instruction publique, des cultes des communes, des sociétés diverses, etc... »

V.E. ARDOUIN-DUMAZET, Voyage en France, Basse Bourgogne et Sénonais, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1901

L'évolution des salaires aux usines Schneider du Creusot

Domaine de l'entreprise	Avant la grève de 1899	Après la grève de 1899
Mine	2,40 F à 4.75 F par jour	3 f à 5 f par jour
Hauts-Fourneaux	3 F à 5.50 F	3 F à 5.50 F
Forge	2.75 F à 10 f	3 F à 10.25 F
Pudlage	4 F à 6.50 F	7 F à 9 F
Constructions	2.75 F à 7 F	3 F à 7.25 F

Extrait du journal *La Petite République*, 1899, cité par R. PARUZE in *Stratégie patronale au Creusot pendant les grèves de 1899-1900*, Cahiers d'histoire de l'institut Maurice Thorez, 1978

Comme pour les ouvriers métallurgistes, les salaires de la mine sont très hiérarchisés. Ils paraissent bien modestes au regard des risques encourus mais dans l'ensemble les mineurs de Montceau sont mieux payés que ceux des autres bassins. Le mineur de fond jouit d'une meilleure considération que ceux qui travaillent au jour ou ceux qui accomplissent des travaux moins spécialisés. Le salaire journalier d'un mineur qualifié est de 6 F par jour (maçon : 5.30 F). Ce revenu permet au mineur de satisfaire ses besoins essentiels et

éventuellement d'épargner. Si ce salaire est en partie amputé pour alimenter les différentes caisses d'assistance mutuelle, il faut également ajouter aux revenus des mineurs tous les avantages liés à la politique paternaliste¹ (logement, école...). Les ouvriers moins spécialisés ont en moyenne des salaires inférieurs à 5 F par jour, en particulier les femmes et les enfants. En ce qui concerne les enfants, pour une durée du travail comparable à celle des adultes les salaires sont bien plus faibles : 1 F à 1.50 F par jour. Les femmes sont encore plus mal loties puisque pour la même durée leurs salaires sont inférieurs à ceux des enfants : 0.75 F à 1.30 F par jour. Malgré la modestie de ces salaires (à la mine ou en dehors de la mine) cela offre un complément aux revenus des familles de mineurs.

32 Logements (voir le dossier paternalisme et relations sociales)

Les activités minières et industrielles ont exigé un appel important à la main d'œuvre. Pour l'extraction minière, la main d'œuvre est d'abord locale et saisonnière, elle continue donc de vivre dans le cadre traditionnel des villages. Mais rapidement, la Compagnie des mines de Blanzay ou les usines métallurgiques du Creusot se trouvent confronter au même problème, pour avoir à disposition la main d'œuvre nécessaire, il faut envisager de les loger sur place.

« [...] Il fallait loger la main d'œuvre. Au Creusot l'usine fit construire des casernes¹, puis des maisons avec jardins, à quatre logements puis à un seul. [...] Les Schneider [...] un demi-siècle avant les premières lois françaises d'aide à la construction, facilitèrent ainsi par des concessions de terrains et par des prêts, l'acquisition de maisons pour le personnel et par conséquent le recrutement et l'implantation de main-d'œuvre venue des campagnes proches. »

L GRIVEAU, Un exemple de construction industrielle au XX^e siècle, Le Creusot-Montceau-Les-Mines, 1835-1914, 1977, Le Creusot, écomusée creusot-montceau.

1 Caserne : logement collectif

« [...] Pour les adultes, le problème du logement avait reçu une solution satisfaisante : en 1905, la société mettait à la disposition de son personnel au Creusot douze cents logements au total, avec des loyers allant de 1.50 F à 8 F par mois, et deux mille quatre cents jardins, supervisés par un professeur de culture. Elle ne cessait de construire de nouvelles maisons ouvrières au Creusot, à Montchanin, Decize, Champagne et Droitaumont² : la progression était impressionnante : cent maisons ouvrières en 1837 ; mille en 1880, deux mille en 1905 ; deux mille cinq cents en 1914. D'autre part, le total des prêts à la construction privée s'élevait à cinq millions entre 1845 et 1914 et quatre mille personnes en avaient été bénéficiaires. »

J.-A. ROY, Histoire de la famille Schneider et du Creusot, Paris, Marcel Rivière et C^{ie}, 1962

2 Montchanin, Decize et Droitaumont : lieux où les Schneider possédaient des établissements industriels.

¹ Pour plus d'informations consulter le dossier « paternalisme et relations sociales ».

« La cité de la Villedieu vient d'être construite par Le Creusot sur le principe de l'entier isolement des ménages, et déjà les ouvriers s'en disputent les demeures, à peine lambrissées et couvertes. On dirait qu'ils tiennent à sécher les plâtres. Chaque maison est composée d'une vaste chambre et d'un cabinet carrelée. Au dehors est une cave pour le vin et les provisions, et des mansardes règnent sur les toits. La maison est construite en briques et en pierres ; la chambre d'entrée est munie de sa cheminée ; une porte donne accès sur le jardin. Les habitations, disposées sur quatre alignements, sont toutes distinctes, et forment autant d'îlots qui dessinent des rues transversales et longitudinales. [...] Près de la cité est le grand étang de l'usine, où la direction permet à l'ouvrier de se livrer aux émotions de la pêche à la ligne, mais non de jeter les filets. En attendant, on envoie dans le lac l'eau de condensation des machines de la forge qui brûle et rôtit par avance les poissons.

« La cité de la Villedieu est un modèle de cité ouvrière. Le Creusot ne l'a adopté qu'après le plus mûr examen. Chaque maison bâtie par l'entreprise coûte, avec le jardin, 1800 francs. Le loyer exigé de l'ouvrier représente [...] 90 francs par an. Ceux qui ont l'instinct de la propriété ont la faculté d'acheter des logis avec ses dépendances. [...] Dans tous les cas, peut-on voir rien de mieux combiné pour fixer l'homme au sol ? »

L. SIMONIN, la Grande industrie française, l'usine du Creusot, Paris, 1866



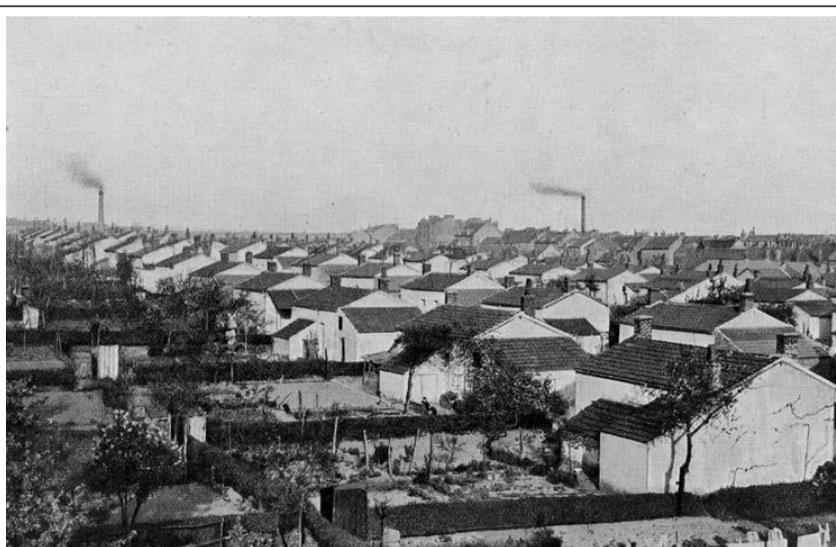
Croquis d'une maison d'ouvrier

Chaque famille disposait d'une maison d'environ 50 m² et d'un jardin, destiné à pourvoir aux besoins alimentaires ; ce jardin avait aussi une finalité politique (éviter que les ouvriers ne se retrouvent dans les cafés) et morale (un jardin exige de la discipline).

Plan de la cité ouvrière de la Villedieu :



Caractéristique des maisons : construites de plain-pied, sur un seul niveau, recouvertes de tuiles dites mécaniques. Pas de volet, pas de décor de façades. Elles ont été alignées sur la rue pour faire « ville »



Le Creusot : la cité de la Villedieu



Le Creusot - rue Solferino, maisons de mineurs", Cité Villedieu, appelée également cité des mineurs

« On ne pouvait appeler et établir une population ouvrière aussi nombreuse qu'à la condition de pourvoir à son logement par des constructions spéciales.

Ces constructions se sont étendues progressivement et constituent aujourd'hui quatre cités ouvrières groupées auprès des mines :

1° La cité ouvrière de Bel Air, située à l'Est de la ville et s'étendant par le quartier du Bois Roulot, jusque vers l'étang du Plessis ;

2° La cité des Alouettes, située de l'autre côté, au nord-ouest du canal, près du puits Saint-François ;

3° La cité du Bois du Verne, placée à l'ouest des puits Sainte-Eugénie et Sainte-Marie ;

4° La cité du Magny, près du puits du même nom.

En 1876, ces cités contenaient 1019 logements répartis sur 389 maisons. Il existait en outre, 49 maisons éparses. Total : 438 maisons, soit plus de 1100 logements appartenant à la compagnie.

Après plusieurs essais, on a adopté, pour les cités ouvrières, deux types de maisons ; entre cour et jardin. Chaque maison comprend deux logements séparés.

Chaque logement se compose de deux pièces au rez-de-chaussée ; au-dessus, un grenier et une troisième pièce utilisée pour les familles nombreuses ou pour celles qui prennent un pensionnaire¹. Une cave et un appentis adossés à la maison sont joints à chacun de ces logements.

Le tracé d'un village³ est fait dans des conditions qui permettent à chaque maison l'accès par voie carrossable.

Des établissements d'utilité publique, four banal, puits ou fontaine, lavoirs, salles d'asile³, écoles et chapelles sont annexés à chacun de ces villages.

Un logement sain et vaste, avec jardin, dans des conditions d'isolement telles, que le mineur, qui rentre souvent tard ou sort de très bonne heure, ne puisse être incommodé par le voisinage, est le premier élément nécessaire pour l'attirer et le fixer. Les jardins, joints à chaque logement, assez grands pour fournir les légumes consommés par une famille. Ces jardins et la maison occupent une surface moyenne de 5 à 6 ares.

Amédée Burat, *la société des Houillères de Blanzey*, 1878.

1 A Montceau, comme au Creusot, les célibataires étaient souvent logés dans des familles, dans des pièces situées en soupenne dans les maisons.

2 Le terme village désigne une cité ouvrière.

3 Salles associées aux écoles de filles pour l'accueil des jeunes enfants de 3 à 6 ans.

Au Creusot comme à Montceau, les entreprises ont mis en œuvre des politiques du logement. Les logements collectifs écartés pour des raisons de salubrité publique et de paix sociale les Schneider et les Chagot s'orientent vers deux types de pratique.

La première consiste à construire des cités composées de maisons individuelles entourées d'un petit jardin, lesquelles sont louées pour une somme modeste aux salariés des entreprises.

L'autre politique mise en œuvre conduit à faciliter l'accession à la propriété des familles en vendant des parcelles préalablement viabilisées, à prix coûtant. Les prêts consentis pour la construction sont sans intérêt et le délai de remboursement de dix ans. Cette pratique permet une certaine diversité dans les modèles de construction même s'il est fait appel aux mêmes architectes.

Au Creusot la plus célèbre des cités (les Schneider contrôlent la politique du logement mais édifient peu de véritables cités) est celle de La Villedieu car elle fut primée à l'occasion de l'exposition universelle de 1867 (chaque famille disposait d'une maison de 50 m² et d'un jardin). A Montceau les Chagot construisent, dès 1834, la cité des Alouettes, un ensemble de maison à plusieurs logements, cette politique s'est poursuivie jusque dans les années 1950 avec une multiplication des cités.

Mais au-delà des logements ce sont tous les aspects de la vie des ouvriers qui sont pris en charge par les entreprises dans le cadre de la politique paternaliste¹.

Conclusion

Si aujourd'hui les activités des deux centres industriels sont différentes, si la tendance est au déclin démographique lié à la baisse des emplois industriels voire à la disparition de l'activité principale (mines à Montceau), le monde ouvrier, transformé, est toujours présent.

Il reste très fortement marqué par l'importance de son passé industriel.

¹ Pour plus d'informations consulter le dossier « paternalisme et relations sociales ».